

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
portant sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la SARL CHAMPS GAZANIA
affiliée à SOLVEO ENERGIE
pour la création et l'exploitation d'un parc éolien dit du Petit Bos
sur la commune de Milhac-de-Nontron**

Par arrêté n° BE 2020-10-09 du 4 novembre 2020, l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CHAMPS GAZANIA pour la création et l'exploitation d'un parc éolien dit du Petit Bos sur la commune de Milhac-de-Nontron, prévue initialement du 27 octobre au 30 novembre 2020, est prolongée pour une durée de quinze jours jusqu'au mardi 15 décembre 2020 à 12 heures.

La commission d'enquête assurera deux permanences supplémentaires :

- mercredi 9 décembre 2020 de 14h30 à 17h30 en mairie de Saint-Saud-Lacoussière.
- mardi 15 décembre 2020 de 9h à 12h en mairie de Milhac-de-Nontron.

Les autres modalités d'organisation de l'enquête sont inchangées.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à une demande d'autorisation environnementale
pour la création et l'exploitation d'un parc éolien dit du Petit Bos
sur la commune de Milhac-de-Nontron
présentée par la SARL CHAMPS GAZANIA
affiliée à SOLVEO ENERGIE**

Par arrêté n° BE 2020-09-03 du 24 septembre 2020, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 35 jours du mardi 27 octobre 2020 à 8 h 30 au lundi 30 novembre 2020 à 12 h sur les communes de Milhac-de-Nontron et Saint-Saud-Lacoussière.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Milhac-de-Nontron.

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bordeaux est composée comme suit :

Président : M. Christian JOUSSAIN, Commandant de Police Honoraire.

Membres titulaires :

- M. Alain LESPINASSE, retraité du ministère de la Défense.
- M. Alain LAUMON, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale est consultable :

- sur support papier aux heures d'ouverture des mairies de :

Milhac de Nontron les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

Saint-Saud-Lacoussière, les mardi, mercredi, vendredi, de 9h à 12h30 de 13h30 à 17h30 et les lundi, jeudi de 9h à 12h.

- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre en mairie de Saint-Saud-Lacoussière, aux horaires d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessus.

- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique "Politiques publiques", "Environnement Eau Biodiversité Risques", « Enquêtes publiques ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- par correspondance, au président de la commission d'enquête, à la mairie de Milhac-de-Nontron, siège de l'enquête. Ces observations y seront tenues à la disposition du public.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues lors des permanences, sont consultables au siège de l'enquête, à la mairie de Milhac-de-Nontron.

- sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2139>

Ce registre sera clôturé le lundi 30 novembre 2020 à 12 h (heure locale).

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2139@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2139>

Les communes concernées sur le territoire desquelles se situent le projet, ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, c'est-à-dire celles dont une partie du territoire est située dans un rayon de 6 km autour de l'installation sont les communes de Champs-Romain, Milhac-de-Nontron, Saint-Front-la-Rivière, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Martin-de-Fressengeas, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Saud-Lacoussière.

L'un des membres, au moins, de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Lieux	Dates	Horaires
Milhac-de-Nontron	mardi 27 octobre 2020	De 8 h 30 à 11 h 30
Saint-Saud-Lacoussière	mardi 27 octobre 2020	De 14 h 30 à 17 h 30
Milhac-de-Nontron	samedi 31 octobre 2020	De 9 h à 12 h
Saint-Saud-Lacoussière	mardi 3 novembre 2020	De 9 h à 12 h
Milhac-de-Nontron	vendredi 6 novembre 2020	De 9 h à 12 h
Milhac-de-Nontron	jeudi 12 novembre 2020	De 9 h à 12 h
Saint-Saud-Lacoussière	mercredi 18 novembre 2020	De 14 h 30 à 17 h 30
Milhac-de-Nontron	vendredi 20 novembre 2020	De 9 h à 12 h
Saint-Saud-Lacoussière	samedi 21 novembre 2020	De 9 h à 11 h 30
Milhac-de-Nontron	lundi 23 novembre 2020	De 9 h à 12 h
Milhac-de-Nontron	lundi 30 novembre 2020	De 9 h à 12 h

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le port du masque et la distanciation physique devront, notamment, être strictement respectés. Les membres de la commission d'enquête ne recevront pas plus de 2 personnes simultanément.

Les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture, en mairies de Milhac-de-Nontron et de Saint-Saud-Lacoussière, à la préfecture de la Dordogne - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et consultables sur le site internet www.dordogne.gouv.fr

Toute information technique peut être demandée auprès de l'Unité Départementale de la Dordogne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.02.65.80. ou à l'adresse électronique suivante :

ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Des informations sur le projet peuvent également être demandées au responsable du projet, la SARL CHAMPS GAZANIA auprès de Mme Adeline MANCEL, chargée de projet SOLVEO ENERGIE à l'adresse électronique suivante : a.mancel@solveo-energie.com

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'autorisation environnementale ou un refus d'autorisation).